

ZOOM SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE « PAS »



VOTRE ÉPARGNE SALARIALE

DERNIÈRE MINUTE

En 2024, suite à des retards dans les travaux de déploiement du Prélèvement à la Source (PAS), la DGFIP impose **un nouveau report du PAS à janvier 2027**.

Comme les années précédentes, les teneurs de comptes continueront de verser aux salariés un montant d'intéressement et/ou de participation brut de PAS.

ATTENTION

Ce report englobe également la déclaration des montants imposables payés aux salariés à l'administration fiscale.



RAPPEL

Il est de la responsabilité de votre entreprise de transmettre au Teneur de comptes Federal Finance de manière systématique les informations* relatives à ses salariés indispensables à l'exécution des prestations qui lui ont été confiées et en particulier celles listées ci-dessous notamment pour les prochains échanges avec la DGFIP* :

- le numéro INSEE du salarié ;
- sa résidence fiscale ;
- sa date de naissance ;
- sa commune de naissance ;
- son pays de naissance.

Lien utile : [la fiche consigne](#)

* Federal Finance est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre des prestations liées à l'épargne salariale et respecte, en cette qualité, les obligations du RGPD.



SYNTHÈSE DU VERSEMENT IMMÉDIAT DE L'INTÉRESSEMENT ET/OU DE LA PARTICIPATION SELON LA PRESTATION

PRESTATION 1

Votre entreprise est en charge du paiement immédiat de l'intéressement et de la participation.

- Votre entreprise règle le forfait social le cas échéant, et les CSG-CRDS.
- Votre entreprise règle ses salariés net de CSG-CRDS et net de PAS.
- Votre entreprise effectue ses obligations déclaratives.

PRESTATION 2

Si votre entreprise a confié au teneur de comptes Federal Finance, le paiement immédiat de l'intéressement et/ou de la participation de vos salariés.

- Votre entreprise règle et déclare le forfait social le cas échéant, et les CSG-CRDS. **Cette déclaration reste de la responsabilité de votre entreprise.**
- Le teneur de comptes Federal Finance adresse à l'entreprise des appels de fonds ou prélève les montants d'intéressement et/ou de participation net(s) de CSG-CRDS et bruts de PAS.
- Le teneur de comptes Federal Finance règle aux salariés un(des) montant(s) d'intéressement et/ou de participation net(s) de CSG-CRDS et **brut(s) de PAS.**

Concrètement, ce qu'il faut retenir du(des) montant(s) de la participation et/ou de l'intéressement réglé(s) par Federal Finance :

| Les montants réglés | sont déclarés | l'impôt correspondant est payé |
|---------------------|---|--------------------------------|
| en 2023 | annuellement début 2024 par le teneur de comptes | fin 2024 par les salariés |
| en 2024 | annuellement début 2025 par le teneur de comptes | fin 2025 par les salariés |
| en 2025 | annuellement début 2026 par le teneur de comptes* | fin 2026 par les salariés |
| en 2026 | annuellement début 2027 par le teneur de comptes* | fin 2027 par les salariés |
| Dès 2027 | le mois du règlement par le teneur de comptes* | par prélèvement à la source* |

* Sauf avis contraire de la DGFIP

Assistance Epargnant

Du lundi au vendredi 8h à 18h



09 69 32 00 32



Via la rubrique «Nous contacter» sur le site internet Epargne Salariale, espace Epargnant

Assistance Entreprises (versement, abondement...)

Du lundi au vendredi 9h à 18h



09 69 36 87 96



federalfinance@s2e-net.com